

N° 22 ñ 19 Janvier 2018

District Haute-Vienne

Siège social :

4 rue de La Rochefoucauld
87000 LIMOGES

Accueil :

Secrétariat :

Tél. : 05.55.77.35.40

Fax : 05.55.77.08.34

Messagerie : district@foot87.fff.fr

Site internet :

<http://foot87.fff.fr/cg/2408/www/index.shtml>

Adresse postale :

BP 1036
87050 LIMOGES Cedex

Horaires d'ouverture des

Bureaux :

Du lundi au Vendredi :

8H00 à 12H00 - 13H00 à 17H00

Agenda

Lundi 22 janvier 2018 à 18H00 :
Bureau

Lundi 22 janvier 2018 à 18H30 :
Réunion U8-U9

Jeudi 25 janvier 2018 à 18H30 :
Réunion U6-U7



Sommaire:

Procès-verbaux :

Assemblée Générale Financière -
Championnats seniors et Coupes ñ
Féminines Jeunes ññ Foot Animation
ñ Ethique

Partenaires :

ANNULATION DES RENCONTRES



En raison des conditions météorologiques défavorables (pluies persistantes annoncées) le District de Football de la Haute-Vienne décide **d'annuler et de reporter** à une date ultérieure toutes les **rencontres départementales** des championnats seniors ñ coupes jeunes à 11 ñ féminines interdistricts à 11 ñ plateaux et challenges Foot Animation prévues les 20 et 21 janvier 2018. La Coupe de la Haute-Vienne Futsal pour les féminines est maintenue.

CALENDRIERS 2^{ème} PHASE U17 ñ U15

Les calendriers et feuilles de matches de la 2^{ème} phase U17 ñ U15 sont à retirer aux heures d'ouverture des bureaux **à partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au mercredi 24 janvier 2018.**

REUNIONS FOOT ANIMATION

La réunion pour l'organisation de la 2^{ème} Phase se déroulera le **Lundi 22 janvier 2018** à 18h30 au DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE.

La réunion pour l'organisation de la 2^{ème} Phase se déroulera le **Jeudi 25 janvier 2018** à 18h30 au DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE.



BUT ECLAIR CHALLENGE Bernard DEMARS :

MATCH N. 51378.1 ST BONNET DE BELLAC / / LE DORAT (2) SENIORS DEPARTEMENTAL 4 POULE A DU 14/1/2018

Arbitre : M.DIOUF Modou Aliou

But marqué après 29 secondes de jeu.

Buteur : M. LABROUSSE Denis

Vainqueur : LE DORAT (2)

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE VENDREDI 8 DECEMBRE 2017

PRESENTS : M. LADRAT (Président)

MM. BARRAT - BREMONT n° BRIDAY - CACOUT n° ROUDIER - CHARBONNIER - DUPUY - FILLEUL - GIRAUD - Mme MAGUER - Mme MUHLEBACH - PEYMIAT - PLEINEVERT - PRINSAUD n° QUESSON - ROUGIER - Mme SAZERAT - VERGONZANNE

ASSISTENT :

M. DOUCET Daniel (CDA)

Mme PALAND (Secrétaire Administrative)

MM. LAFORET (administratif) - PAULINE (CTD) n° DESPLAT (CDFA) n° ROCHETEAU (comptabilité)

Commission de surveillance : MM. THOMAS JC - RUCHAUD - RAMEAUX

M. Saïd ELMOUFFAKIR n° représentant le Président de la LFNA

EXCUSES :

MM. BONNAUD - COUTY - MISTOIH

Commission de surveillance : Mme DUMET - Mme MANUS

M. CROGUENNEC, commissaire aux comptes

PERSONNALITES PRESENTES :

- Mme Marie-Claude LAINEZ, adjointe aux sports représentant M. DAVID, Maire de COUZEIX
- Mme Sandrine ROTZLER, Adjointe aux Sports représentant M. Jean-Claude LEBLOIS, Président Conseil Départemental de la Haute-Vienne

PERSONNALITES EXCUSES :

- M. Jean-Claude LEBLOIS, Président Conseil Départemental de la Haute-Vienne
- M. Emile Roger LOMBERTIE, Maire de LIMOGES
- M. Régis FOSSATY n° Président CROS
- M. Jean-Dominique BAYART - Directeur de la DDCSPP de la Haute-Vienne
- M. Saïd ENNJIMI (Président LFNA)
- M. François MARCELAUD n° Président CDOS
- Mme Sylvie ROZETTE, Adjointe aux sports Mairie de Limoges
- M. DAVID Michel, Maire de COUZEIX
- M. CROGUENNEC, commissaire aux comptes
- M. François MARCELAUD n° Président CDOS

**CLUBS ABSENTS :**

- LES GRANDS CHEZEAUX
- ST GENCE
- ST JEAN LIGOURE
- ST MAURICE LES BROUSSES
- ST PARDOUX
- SAUVIAT
- LA JONCHERE ST MAURICE
- ROCHECHOUART

I- VERIFICATION DES POUVOIRS

Le quorum étant atteint, le Président du District, Bernard LADRAT, déclare l'assemblée générale financière ouverte.

Il remercie le Maire de COUZEIX, David MICHEL, de l'accueillir à titre gracieux au centre culturel. Il le félicite pour son élection à la succession de M. GABOUTY qui va consacrer son temps pour son mandat national. Il est chaleureusement applaudi.

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

ALLOCUTION DU PRESIDENT DU DISTRICT, Bernard LADRAT :

« Mesdames, Messieurs, Chers amis.

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à notre Assemblée Générale Financière annuelle dont vous connaissez tous le caractère obligatoire de son organisation depuis 2010.

Permettez-moi également de remercier Monsieur le Maire de Couzeix, Michel DAVID, qui met gracieusement sa salle à disposition de notre district. Michel David que je félicite de sa récente élection à la succession de Jean-Marc GABOUTY qui va désormais consacrer son temps à l'exercice de son mandat national.

J'ai également le plaisir d'accueillir plusieurs personnalités que je remercie de leur présence :

- Madame Sandrine ROTZLER, Vice-Présidente du Conseil Départemental et qui nous fera un large exposé sur la politique mise en place par le département concernant le sport.

- Madame Marie-Claude LAINEZ, adjointe aux sports de la commune de Couzeix.

Je dois aussi excuser notre Président de Ligue, Saïd ENNJIMI qui est retenu par d'autres obligations et ainsi que notre commissaire aux comptes, Yves CROGUENNEC qui ne peut être présent parmi nous ce soir, Monsieur François MARCELAUD, Président du CDOS.

Monsieur Emile Roger LOMBERTIE, Maire de Limoges et son adjointe aux sports Madame Sylvie ROZETTE. Monsieur Dominique BAYART, Directeur DDCSPP et Monsieur David, Maire de COUZEIX et Monsieur FOSSATY, Président du CROS

Je vous remercie également d'être venus aussi nombreux et si possible de rester jusqu'à la fin de notre Assemblée, cela prouvera l'attention et l'intérêt que vous portez au fonctionnement et à la vie de votre District.

Avant de passer la parole à Lisette MAGUER, trésorière du District, je souhaite pouvoir vous apporter quelques informations d'ordre général et sur l'activité de votre district depuis notre Assemblée Générale de juin dernier. Vous pourrez bien entendu poser des questions auxquelles nous nous efforcerons de répondre.



Traditionnellement, nous faisons le point sur ou d'abord les effectifs et nous constatons, sans entrer dans le détail que le nombre de licenciés toutes catégories confondues est très légèrement inférieur à celui de l'an dernier à la même date (2016/2017 n° 12 357) n° (2017/2018 n° 12 328) soit -29 licenciés. Un chiffre qui nous paraît plus inquiétant, c'est celui du nombre d'arbitres qui n'ont pas renouvelé leur licence 2017-2018, ce qui pose problème pour couvrir un certain nombre de rencontres en seniors départemental 4 voire même quelquefois en seniors départemental 3.

Conformément à notre engagement, nous avons, par l'intermédiaire de la commission communication, réalisé 5 réunions décentralisées consacrées à plusieurs thèmes tels que les règlements, la discipline, l'arbitrage mais aussi la communication et en particulier une présentation de la page facebook qui donne une image nouvelle et dynamique du district.

Les clubs nous ont réservé le meilleur accueil et ces réunions ont été des moments privilégiés de rencontres, d'échanges et de convivialité. Les membres de la commission communication continuent leur travail sur le partenariat mais également sur des actions telles que le Programme Educatif Fédéral, les publireportages dans les clubs qui le souhaitent, l'organisation du tirage informatique des coupes et challenges qui est d'ores et déjà opérationnel et qui sera utilisé dès mercredi 13 décembre à l'occasion du prochain tirage, et la liste de leur action ne s'arrête pas là.

Le district de la Haute-Vienne va participer à l'édition 2017 du téléthon qui aura lieu ce week-end au travers de deux actions proposées par la commission foot animation et de la commission d'arbitrage.

La première de ces actions consiste au versement d'un euro par but marqué sur l'ensemble des plateaux organisés au cours de la journée du 9 décembre et la deuxième repose sur le principe suivant : Chaque arbitre, sur la base du volontariat, reversera 5 euros de son indemnité de match à l'occasion des rencontres départementales, régionales et nationales des journées des 9 et 10 décembre c'est-à-dire demain et dimanche.

Les membres du comité de direction et les membres cooptés participeront également à cet événement ; des urnes prévues à cet effet sont à la disposition de ceux qui le souhaitent à l'accueil dans l'entrée du district. Merci aux animateurs de ces deux commissions ainsi qu'à celles et ceux qui se sont associés à la mise en place de cette heureuse initiative.

Depuis fin octobre, l'utilisation de la FMI a été étendue au championnat D4. Vous imaginez le travail de formation nécessaire des clubs concernés mais également des arbitres pour cette mise en place et vous permettrez de féliciter l'ensemble des acteurs car les retours que nous avons sont très encourageants si on s'en réfère au pourcentage d'utilisation de la tablette chaque week-end. Cette situation nous permet d'affirmer que cette opération est une véritable réussite.

En partenariat avec la DDCSPP et la ville de Limoges et conformément aux directives de la FFF, nous avons reconduit le dispositif d'accueil de jeunes en service civique qui sont affectés à différentes missions aux sein des clubs de quartiers prioritaires de la politique de la ville de Limoges pour la saison 2017-2018.

Cela nécessite un travail long et difficile de la part de mes collègues engagés dans sa mise en place et je tiens également à féliciter et à remercier Olivier DESPLAT, notre CDFA qui a accepté de s'associer au suivi de l'action et de participer à l'encadrement des jeunes concernés.

Autre sujet récurrent, mais malheureusement incontournable que je dois une nouvelle fois aborder, c'est celui de la violence sur et autour des terrains. Nous avons le sentiment de nous répéter mais nous devons déplorer de nouveaux incidents graves depuis le début de la saison et après seulement 3 mois de compétitions. La lutte contre la violence et les incivilités est un combat que nous ne gagnerons pas par des actions isolées mais qui nécessite la mobilisation et la mise en synergie des compétences de l'ensemble des institutions, état, collectivités locales et territoriales et des instances fédérales, justice et mouvement sportif.

J'adresserai mes remerciements à vous tous pour le travail que vous réalisez dans vos clubs, car nous savons tous que votre action bénévole au service de notre activité football s'avère être tous les jours de plus en plus difficile.



Je peux vous dire que c'est avec beaucoup de plaisir que nous nous sommes rendus chez certains d'entre vous pour vous témoigner la reconnaissance de vos instances à l'occasion de la remise du label jeunes qui valide le travail consacré à la qualité de l'accueil réservé à nos jeunes footballeurs dans vos clubs.

Un grand merci à nos instances, aux collectivités, mairies, Conseil Départemental, Conseil Régional, aux services de l'état, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population, et au Comité Départemental Olympique et Sportif, avec qui nous travaillons tout au long de la saison.

Je remercie l'ensemble des membres élus ou Cooptés qui composent les Commissions et tous mes collègues du Comité de Direction pour le travail qu'ils accomplissent bénévolement et de manière complètement désintéressée au service des clubs et de notre football.

Je vous assure qu'ils mettent beaucoup d'enthousiasme et de détermination, agrémentés parfois même d'une portion d'impatience pour servir la cause de notre football à l'échelle du département.

J'adresse également mes remerciements au personnel administratif, mais aussi aux Techniciens et aux Arbitres qui n'ont pas une tâche facile.

Les efforts déployés à tous les niveaux, chez les jeunes, les seniors les féminines, au niveau du football diversifié doivent être poursuivis avec la même énergie si nous voulons nous donner les moyens de la réussite autour d'axes de progrès déployés au service des clubs et du Football en Haute-Vienne.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous de connaître la réussite que vous attendez et que vous méritez de par votre engagement au service de l'intérêt général et de notre sport, le football en particulier et de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Merci de votre attention. »

Le Secrétaire Général, Bernard QUESSON poursuit l'ordre du jour :

Adoption du P.V. de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 Juin 2017 (Hebdo N. 2 du 28/7/2017)

Adopté à l'unanimité à mains levées

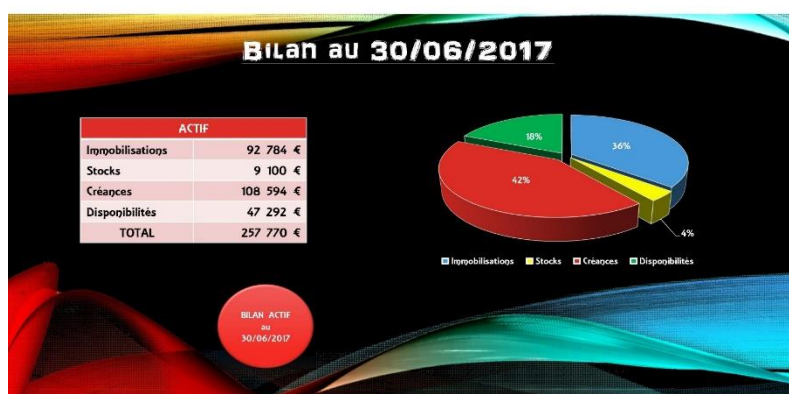
COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE FINANCIER SAISON 2016/2017 DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

Lisette MAGUER - trésorière - après avoir salué l'assemblée générale, présente les comptes du District de Football de la Haute-Vienne, arrêtés au 30 juin 2017 et pour la saison 2016/2017.

Le rapport du commissaire aux comptes, excusé, sera présenté par M. LATHIERE, Président du CS FEYTIAT.

- Immobilisations (dont l'achat d'un ordinateur portable (Secrétaire Général) 791 €)
- Stocks (tablettes FMI)
- Créances
- Disponibilités (divers comptes bancaires)

Total : 257 770 €

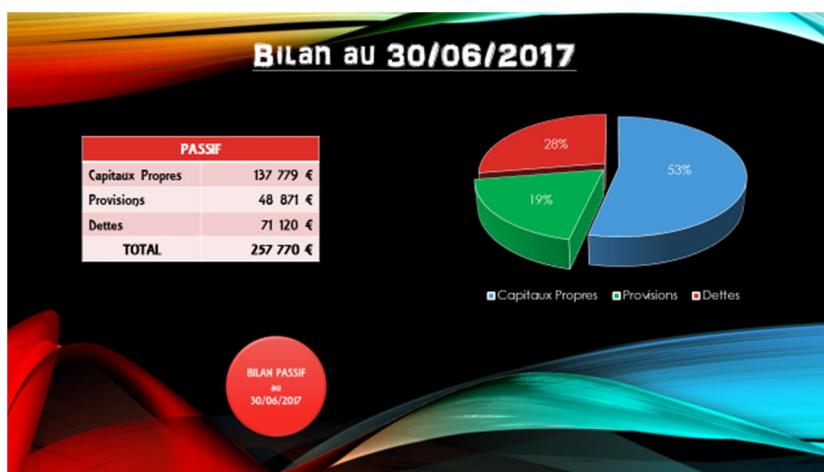


BILAN PASSIF (aides au district) :

Il est composé :

- Capitaux propres (fonds depuis la création du district)
- Provisions
- Dettes

Total : 257 770 €

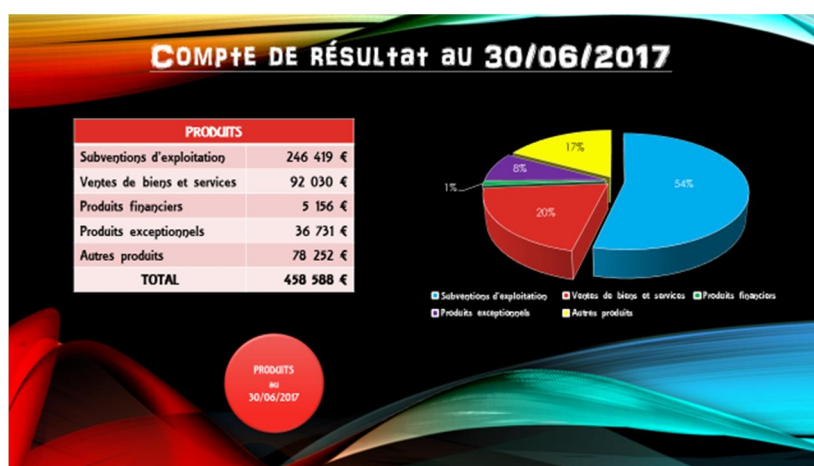


Comptes de résultat :

Les produits se composent :

- Subventions d'exploitation (LFNA n° Conseil départemental n° Conseil Régional n° CNDS)
- Ventes de biens et service (amendes et sanctions n° frais refacturés aux clubs n° recettes de stages n° cotisations diverses -)
- Produits financiers
- Produits exceptionnels (déductions fiscales n° FAFA)
- Autres produits (engagements des clubs ..)

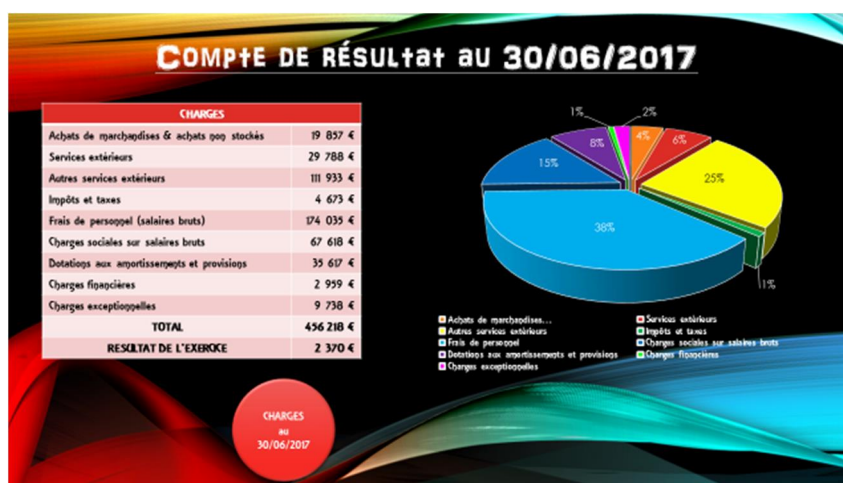
Total : 458 588 €



Les charges se composent :

- Achats de marchandises non stockés (équipements)
- Services extérieurs (entretiens locaux n° espaces verts)
- Autres services extérieurs (frais de déplacements observateurs, technique)
- Impôts et taxes (formation continue)
- Frais de personnel (charges sociales n° amortissement)
- Charges sociales sur salaires bruts
- Dotations aux amortissements et provisions
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

Total : 456 218 ü



Le résultat de l'exercice = 2 370 ü

Lisette MAGUER présente un comparatif avec la saison 2015/2016 : frais en baisse pour la saison 2016/2017 de 8 914 ü.

Elle termine son exposé par un comparatif des dépenses et recettes.

Bernard LADRAT souligne la arrivée de Mme LAINEZ n° Adjointe aux Sports de la ville de COUZEIX et la remercie de sa présence.

Il la charge de transmettre au Maire de COUZEIX ses remerciements pour le prêt de la salle



Rapport du Commissaire aux Comptes

Lecture par M. LATHIERE - Président CS FEYTIAT :

Mesdames, Messieurs,

« Aux membres

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2017, sur :

α Le contrôle des comptes annuels du district de football de la Haute-Vienne, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

α La justification de mes appréciations,

α Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité de direction. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I n° OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II n° JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article .823.9 du Code de commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III n° VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports établis par vos dirigeants et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

M. Yves CROGUENNEC

Commissaire aux Comptes

Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées **Exercice clos le 30 juin 2017**

« Aux membres,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il m'appartient, selon les termes de l'article R. 612.6 du code du commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

« Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612.5 du code du commerce. »

M. Yves CROGUENNEC

Commissaire aux Comptes

Le Président du District remercie les acteurs pour leur travail tout au long de la saison. Ils en sont applaudis.

APPROBATION BILAN ET COMPTE DE RESULTAT A MAINS LEVEES :

Adoptés à l'unanimité



INTERVENTIONS DES PERSONNALITES

Mme Sandrine ROTZLER Vice-Présidente du Conseil Départemental Chargée des Sports

Elle intervient sur la politique sportive départementale.

Malgré la baisse de subventions aux collectivités, le conseil départemental maintient l'engagement financier en faveur du sport. Cette institution est dirigée vers le social (RSA). Volonté du conseil départemental d'aider le sport et les associations en général. Il a été prévu une hausse de la fiscalité pour aider les associations.

Avec la réforme territoriale, le département est confirmé dans son rôle de chef de file des solidarités de territoires et ainsi maintenir un lien.

Les assises du sport :

Ont été organisées en novembre/décembre 2016 les assises du sport où le District était présent

Le département est allé à la rencontre des associations en étant à l'écoute des attentes et des besoins de celles-ci ainsi que des élus.

Il a été adopté un plan d'actions en juin 2017 sur quatre axes :

- La pérennisation et le développement des activités physiques et sportives sur l'ensemble du département,
- La gestion des ressources humaines dans les associations
- Les équipements et locaux nécessaires à la pratique sportive
- La promotion et la communication des clubs.

Pour accompagner l'ensemble des dispositifs en faveur du sport, le département consacre une enveloppe globale de 1 511 000 € (hors aides aux équipements sportifs).

SOUTIEN à la pratique sportive

- notamment aux sportifs de haut niveau ou espoirs sur une discipline individuelle inscrits sur les listes ministérielles (11 sportifs soutenus en 2017).
- Dotations aux clubs professionnels (LIMOGES CSP, USAL RUGBY, LIMOGES HAND 87)
- Une veille juridique et financière des clubs Haut-Viennois.

Pratique Amateur pour les clubs amateurs

- Une subvention de fonctionnement pour les sections omnisports et les clubs unisports de niveau national ayant au moins une équipe engagée dans un championnat de France.
- Les critères retenus sont : les effectifs des licenciés et de jeunes, les écoles de sport, le niveau d'engagement des équipes (29 clubs rentrent dans ce dispositif)
- Des bonifications pour les clubs mettant en oeuvre des actions innovantes en cohérence avec l'agenda 21 du département, pour les associations « handisport » et « sport adapté ».
- Une dotation complémentaire pour les clubs reconnus comme « chef de file » de leur sport.

La pratique amateur pour les comités départementaux

- Aide aux têtes de réseau pour l'organisation des compétitions, les sélections, la formation des dirigeants et des cadres techniques.
- Le département souhaite conforter le rôle des comités départementaux.
- Conventions annuelles d'objectif avec les comités de basket ball, de football, de handball et de rugby avec une prise en compte de l'action en faveur de la mutualisation et de l'animation territoriale.
- En 2018, de nouvelles conventions pourraient être conclues avec le badminton, l'éducation physique, la gymnastique volontaire et le tennis car ils ont effectué des actions innovantes.

Encouragement à l'animation sportive et de loisirs

- Aide à l'organisation de manifestations sportive et de tournois pour des manifestations de niveau national ou international
- L'aide à l'engagement bénévole et la mise en place du dispositif « valorisation du bénévolat en Haute-Vienne ». Elargissement au domaine culturel et social. Suite aux assises du sport, depuis cette année, le dispositif est étendu aux jeunes dirigeants bénévoles.
- Aide (25 € à partir de la rentrée prochaine) à la licence sportive pour les collégiens scolarisés en 6^e. Pour les collégiens de 3^e^{ème}, il a été mis en place shake@do87 pour pouvoir en bénéficier lors d'une pratique sportive et d'activités culturelles.



CHEOPS

Le département en est propriétaire.

Centre de formations et d'équipements sportifs accueillant des stages organisés par les clubs et les fédérations sportives.

Mise en place d'une salle de visio conférence.

Projet de rénovation et d'évolution du site départemental CHEOPS

Rencontres avec les athlètes : décision de la construction d'un équipement pour les clubs, pour les collèges, le sport santé.

Equipements sportifs n construction ou rénovation

- Aides aux investissements des communes via les contrats départementaux de développement inter communal (CDDI) ou le contrat d'agglomération de LIMOGES METROPOLE (boulodrome)
- Aides aux associations sportives pour des investissements lourds
- Suite aux assises, un programme d'aide renforcé

Projets d'investissements portés par le Département

- Un espace de coworking à CHEOPS pour les comités départementaux sportifs
- Création d'un équipement indoor athlétisme
- Développement des sports nature et la réalisation d'un centre aquatique / ski nautique à ST PARDOUX.

Mme Sandrine ROTZLER termine son exposé en encourageant les clubs souhaitant des renseignements supplémentaires, appuyée par le Président du District.

CLUB de SUSSAC

Equipement sportif : dossier à préparer (administratif et technique) avec la commune à présenter au conseil départemental.

Mme ROTZLER demande aux clubs de la contacter ou ses services pour toute interrogation.

Mme Marie-Claude LAINEZ n Adjointe aux Sports de la ville de Couzeix

Elle souligne que c'est avec plaisir que la ville de COUZEIX répond favorablement aux demandes du district.

Elle salue les bénévoles présents en les remerciant car les communes, même avec les plus belles installations mises à disposition, ne seraient rien sans les bénévoles.

Elle termine son intervention par ce remarquable hommage aux bénévoles.

Mme LAINEZ leur souhaite plein de succès, une belle saison sportive à tous et de bonnes fêtes de fin d'année.

Avant de laisser la parole à M. CACOUT, le Président du District rappelle les reports des compétitions de jeunes (remis du 2/12/2017) au 16 décembre 2017.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE CARTON BLANC Jean-Michel CACOUT :

Feuille de match informatisée

Remerciements aux clubs bien investis pour la catégorie D4 ainsi que ceux venus en formation
Cela se déroule bien.

26/11/2017 : 7 non saisis sur l'ensemble des clubs (102) malgré quelques transmissions hors délais
Il rappelle aux clubs de penser à bien transmettre la FMI



Nombre d'arbitres : certaines rencontres D4 non dirigées par des arbitres officiels ñ Malgré cela, la saisie FMI a quand même eu lieu. Il félicite ces bénévoles.
Cependant, il rappelle aux clubs de compléter la FMI en notant les remplacements des joueurs

CARTON BLANC : expulsion temporaire

Jeunes : On utilisait un règlement spécifique en compétitions « Jeunes » qui était en place depuis de nombreuses saisons.

Cette saison, un seul règlement s'applique : celui de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aussi bien pour les compétitions seniors ligue que pour celles de Ligue et de District en jeunes.

Cette nouvelle méthode s'appliquera, pour le District de Football de la Haute-Vienne, début janvier 2018 pour les compétitions départementales U15 U17

Le carton blanc est toujours sans influence sur les finances des clubs.

Après avoir remercié Jean-Michel CACOUT pour son intervention, le Président du District souhaite encourager et applaudir deux clubs de la Haute-Vienne pour le 1^{er} tour de la coupe de France Féminines, à savoir : FCCORADOUR/VAYRES et LIMOGES LANDOUGE FOOT

Sans questions diverses, Bernard LADRAT remet à deux clubs 5 ballons chacun - offerts par la LFNA - ayant été le plus loin en GAMBARDELLA ñ Saison 16/17.

- LFC
- RILHAC RANCON

TIRAGE AU SORT BALLONS AUX CLUBS PRESENTS :

Tirage au sort effectué par Mme ROTZLER

- BESSINES/MORTEROLLES : 1 ballon
- RILHAC RANCON : 2 ballons
- LA GENEYTOUSE : 3 ballons

CLOTURE AVEC POT DE L'AMITIE

Bernard LADRAT clôture l'Assemblée Générale Financière et invite les clubs au pot de l'amitié.

FIN : 20 H 30

Le Président

Le Secrétaire Général,

Bernard LADRAT

Bernard QUESSON



POLE COMPETITIONS

COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES SENIORS :

REUNION DU 17 JANVIER 2018

PV N. 20

PRESENTS : MM. PRINSAUD - FRUGIER n ROUDIER - ZABALETA - GASCHET (CDA)

EXCUSES : MM. BALLOUFAUD n VILLEGER n GIRAUD

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières journées des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.)

MISE A JOUR DU CALENDRIER :

CHAMPIONNATS :

z La journée N. 9 des 16 et 17 décembre 2017 est reportée aux :

[27 n 28 janvier 2018](#)

z Les matches en retard qui étaient remis aux 6-7 janvier 2018 sont reportés intégralement aux :

[17 n 18 février 2018](#)

COUPES ET CHALLENGES :

z les tours de COUPE HAUTE-VIENNE n CHALLENGE DU DISTRICT et CHALLENGE DES RESERVES des 6-7 janvier 2018 sont reportés intégralement aux :

[17 n 18 février 2018 n 15 H](#)

CHALLENGE GEORGES VAR :

Le 1^{er} tour (Régularisation) se déroulera le : [4 mars 2018](#)

SENIORS DEPARTEMENTAL 1 :

MATCH N. 50920.1 AIXE SUR VIENNE (3) / VIGENAL/BASTIDE SENIORS DEPARTEMENTAL 1 DU 21/1/2018

Suite à la décision de la commission départementale de contrôle de gestion du District de Football de la Haute-Vienne du 30 novembre 2017 (PV N. 3) de mettre hors compétition l'équipe 1 de VIGENAL/BASTIDE.



La commission gestion des championnats seniors et coupes :

- Se conforme à cette décision,
- Décide de ne pas faire disputer le match précité
- Enregistre le résultat suivant :

AIXE SUR VIENNE (3) : 3 buts (3 points) VIGENAL/BASTIDE (1) : 0 but (-1 point)

SENIORS DEPARTEMENTAL 2

MATCH N. 50979.1 ORADOUR SUR GLANE / BESSINES/MORTEROLLES (2) SENIORS DEPARTEMENTAL 2 POULE A DU 13/1/2018

Match à jouer le 17 Février 2018 à 20 H - Stade d'ORADOUR SUR GLANE

MATCH N. 51041.1 FCCORADOUR/VAYRES / NIEUL (2) SENIORS DEPARTEMENTAL 2 POULE B DU 28/1/2018 (remis du 17/12/2017)

Vu le courrier du club de FCCORADOUR SUR VAYRES et l'occupation des terrains,

Match à jouer le 28 janvier 2018 à 15 H à ORADOUR SUR VAYRES (terrain Antoine PREVOST).

MATCH N. 50977.1 LE PALAIS SUR VIENNE (2) / NANTIAT (2) SENIORS DEPARTEMENTAL 2 POULE A DU 28/1/2018 (remis du 17/12/2017)

Vu le match R3 LE PALAIS SUR VIENNE / ARGENTAT

Le match pré-cité se déroulera le 28 janvier 2018 à 15 H au PALAIS SUR VIENNE à Stade Raymond Claveyrollas.

MATCH N. 50976.1 USECOUZEIX/CHAPTELAT / ST VICTURNIEN SENIORS DEPARTEMENTAL 2 POULE A DU 28/1/2018 (remis du 17/12/2017)

Vu le match R4 USECOUZEIX/CHAPTELAT / CHAMBERET

Le match pré-cité se déroulera le 28 janvier 2018 à 15 H à COUZEIX à Stade Adrien LACORE

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 :

MATCH N. 51002.2 FEYTIAT (3) / FC VIGENAL SENIORS DEPARTEMENTAL 3 POULE B DU 4/2/2018

Vu l'occupation des terrains,

Match à jouer le 4 Février 2018 à 13 H à FEYTIAT à Stade Pierre LACORE

MATCH N. 51173.1 LIMOGES AMICALE FRANCO PORTUGAISE (2) / A.N.F.87 (2) SENIORS DEPARTEMENTAL 3 POULE B DU 28/1/2018

Vu le match U19 Ligue A.F.PORTUGAISE / MONTMORILLON

Le match pré-cité se déroulera le 28 janvier 2018 à 13 H à LA BASSE.



SENIORS DEPARTEMENTAL 4

MATCH N. 51441.1 FROMENTAL / MAGNAC LAVAL (2) SENIORS DEPARTEMENTAL 4 POULE B DU 14/1/2018

Match à jouer le 18 Février 2018 à 15 H - Stade de FROMENTAL

MATCH N. 51635.1 FCCORADOUR/VAYRES (2) / FCCL SENIORS DEPARTEMENTAL 4 POULE E DU 28/1/2018 (remis du 17/12/2017)

Vu le courrier du club de FCCORADOUR SUR VAYRES et l'occupation des terrains,

Match à jouer le 28 janvier 2018 à 13 H à ORADOUR SUR VAYRES (terrain Antoine PREVOST).

MATCH N. 51634.1 ST BRICE (3) / LADIGNAC LE LONG (2) SENIORS DEPARTEMENTAL 4 POULE E DU 28/1/2018 (remis du 17/12/2017)

Vu le match R4 ST BRICE / LIMOGES ROUSSILLON

Le match pré-cité se déroulera le 28 janvier 2018 à 13 H à ST BRICE

MISE A JOUR DU CALENDRIER :

MATCHES A JOUER LE 18 FEVRIER 2018

15 H :

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 :

POULE A :

- N. 50979.1 ORADOUR SUR GLANE / BESSINES/MORTEROLLES (2) DU 13/1/2018 : 17 février 2018 à 20 H

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 :

POULE A :

- N. 51103.1 BEAUNE LES MINES (2) / ABBSJLC (2) du 10/12/2017 : à 13 H 00

POULE B :

- N. 51166.1 ANF87 (2) / RILHAC RANCON (3) du 10/12/2017
- N. 511170.1 VERNEUIL SUR VIENNE (3) / AMICALE FRANCO PORTUGAISE (2) du 10/12/2017

POULE D :

- N. 51298.1 COUSSAC BONNEVAL / ALOUETTE FCRG (2) du 10/12/2017

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 :

POULE A :

- N. 51367.1 ST BONNET DE BELLAC / AZAT LE RIS du 10/12/2017
- N. 51368.1 NANTIAT (3) / VEYRAC (3) DU 10/12/2017

POULE B :

- N. 51431.1 RAZES / LUSSAC LES EGLISES (2) du 10/12/2017
- N. 51433.1 ST SORNIN LEULAC / ST PARDOUX du 10/12/2017
- N. 51434.1 BONNAC LA COTE / ST GEROGES LES LANDES du 10/12/2017
- N. 51441.1 FROMENTAL / MAGNAC LAVAL (2) DU 14/1/2018

POULE E :

- N. 51629.1 USECOUZEIX/CHAPTELAT (3) / ST PRIEST S/AIXE (2) DU 10/12/2017
- N. 51631.1 FC 2 VALLEES (2) / CHAILLAC/SAILLAT du 10/12/2017

SENIORS DEPARTEMENTAL 5 :

POULE A :

- N. 51825.1 RAZES (2) / FOLLES (2) du 10/12/2017 à 13 H
- N. 51827.1 ST GEORGES LES LANDES (2) / DARNAC du 10/12/2017

**POULE B :**

- N. 51870.1 VEYRAC (4) / ST JUNIEN (4) du 10/12/2017 : à 13 H 00
- N. 51871.1 BONNAC LA COTE (2) / NANTIAT (4) du 10/12/2017 : à 13 H 00

POULE C :

- N. 51914.1 SEREILHAC (2) / ST MAURICE LES BROUSSES du 10/12/2017
- N. 51913.1 CONDAT SUR VIENNE (3) / SOLIGNAC (3) du 10/12/2017 (avancé au 3/12/2017)

Suite au tirage des coupes et aux matches en retard programmés par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine,

Les matches ci-dessous de CHALLENGE DES RESERVES sont reportés au :

DIMANCHE 25 FEVRIER 2018

15 H :

CHALLENGE DES RESERVES :

- N. 52846.1 LIMOGES ROUSSILLON (2) / ST VICTURNIEN (2)
- N. 52849.1 EYMOUTIERS (2) / PANAZOL (2)

Suite au report au 25 février 2018 des matches de CHALLENGE DES RESERVES, les matches suivants de championnats sont **REMIS à une date ultérieure** :

SENIORS DEPARTEMENTAL 1 :

- N. 50880.2 PANAZOL (2) / AIXE SUR VIENNE (3) du 25/2/2018

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 :**POULE B :**

- N. 51009.2 OCCITANE / EYMOUTIERS (2) du 25/2/2018

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 :**POULE C :**

- N. 51208.2 BOISSEUIL / LIMOGES ROUSSILLON (2) du 25/2/2018

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 :**POULE :**

- N. 51604.2 ST VICTURNIEN (2) / FCCL du 25/2/2018

L'animateur de la commission,
Jean-Luc PRINSAUD

COMMISSION FOOTBALL FEMININ INTERDISTRICTS

REUNION DU 16 JANVIER 2018

P.V. N°07

PRÉSENTS : MME MUHLEBACH ñ M. GIRAUD ñ M. PEYMIAT ñ M. BARRAT ñ M. THARAUD

EXCUSES : M. BASCOULARY ñ M. DAURAT ñ M. RAMPNOUX

ASSISTENT : MM. DUPUY ñ LADRAT



RAPPEL : La Commission n'acceptera plus aucuns reports de matchs sauf arrêté municipal.

Rappel : toute correspondance doit s'effectuer via la messagerie officielle ZIMBRA. De plus les demandes de modification d'horaire doivent se faire en accord entre les deux clubs via FOOTCLUBS.

Coupe du Limousin à 11

Les rencontres sont à disputer sur le terrain du 1er tiré, le **dimanche 11 mars 2018** à 15H00, en raison du tour de Coupe Féminine Nouvelle Aquitaine.

MATCH N°1 : LIMOGES LANDOUGE (2) ñ COUSSAC-BONNEVAL (1) REPORTE

MATCH N°2 : ST VAURY (1) ñ LIMOGES FC (1)

MATCH N°3 : ALLASSAC/USSAC/CUBLAC (1) ñ FCCO (1) REPORTE

MATCH N°4 : GUERET (2) ñ LA SOUTERRAINE (1)

MATCH N°5 : ASLSL (1) ñ CHAMB/TRO/VIGE/UZER (1) REPORTE

RAPPEL REGLEMENT COUPE DU LIMOUSIN FEMININE SENIOR A 11

REGLEMENT :

Article 1. -

1) Le pôle « Limousin » (Creuse, Corrèze, Haute-Vienne) organise annuellement une épreuve dite « Coupe du Limousin ».

2) Cette coupe sera dotée d'un objet d'art qui restera la propriété du pôle. Il sera remis pour un an à l'équipe gagnante qui devra en faire retour à ses frais et risques, au District de la Haute-Vienne, au plus tard un mois avant la date de la finale de la saison suivante, sous peine d'amende fixée par la Commission du pôle.

3) Le club détenteur de cette coupe sera responsable de sa détérioration ou de sa perte.

ORGANISATION:

Article 2. -

1) La Commission d'organisation est composée de membres des Commissions Féminines du pôle Limousin.

2) Cette Commission est chargée de l'organisation de la Coupe.

ENGAGEMENTS :

Article 3. ñ

1) Toutes les équipes féminines des clubs dépendants des Districts de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne peuvent s'engager.

2) La compétition est réservée aux équipes à 11 évoluant :

Dans le championnat Inter District du pôle Limousin.

Dans la dernière division du championnat de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

3) Une équipe participant à l'un des championnats à 8 des Districts de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne pourra s'engager si elle comporte au minimum 11 licenciées (toutes catégories d'âges confondues, pouvant évoluer réglementairement en senior).

4) Deux équipes d'un même District participant à l'un des championnats à 8 des Districts de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne pourront s'engager en entente.

5) Un club ne pourra engager qu'une seule équipe ou ne contribuer qu'à une seule entente.

6) L'engagement, avec le montant des droits d'inscription, se fera auprès du District de la Haute-Vienne. Ce dernier en assurera la gestion administrative.

7) Chaque saison la Commission Féminine du pôle Limousin fixera une date limite pour cet engagement.

CALENDRIER :

Article 4. -

1) Le calendrier des matchs est fixé par la Commission Féminine du pôle Limousin. La dite Commission se réserve le droit de modifier ou compléter les dates retenues, selon les nécessités du calendrier.



2) Le tirage au sort public sera intégral à partir des ¼ de finale.

3) La finale aura lieu sur un terrain neutre. Ce choix proposé par la Commission Féminine du pôle sera validé par le Comité Directeur de chaque District.

4) En fonction des engagements, la Commission se réserve le droit de modifier l'organisation de la compétition.

QUALIFICATION :

Article 5. -

1) Les Règlements de la Fédération Française de Football et ceux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables.

MATCH A REJOUER :

Article 6. -

1) En cas de match à rejouer (et non de match remis), seuls sont autorisés à y participer les joueuses qualifiées dans leur club lors de la première rencontre.

DUREE DES MATCHS :

Article 7. n

1) La durée du match est de 90 minutes (2 x 45').

2) En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il ne sera pas disputé de prolongations. Les clubs en présence se départageront par la preuve des tirs au but, telle qu'elle est définie aux lois du jeu.

HORAIRE DES MATCHS :

Article 8. n

1) Le début des rencontres est fixé à 15h00 (horaire d'été), 14h30 (horaire d'hiver), sur le terrain du premier nommé.

2) En cas d'impossibilité de jouer à 15h00 ou 14h30 (installations occupées par une autre compétition officielle) :

a) Début de la rencontre à 12h45.

b) En cas d'impossibilité de jouer à 12h45 (installations occupées par une autre compétition officielle) :

i) Inversion du match.

ii) En cas d'impossibilité d'inversion (installations occupées, à 15h00 et 13h15, par une autre compétition officielle), début de la rencontre à 10h30, sur le terrain du premier nommé.

3) La Commission d'organisation fixera l'horaire de la finale.

4) Si le match a lieu en lever de rideau d'une autre compétition, la Commission fixera l'heure du coup d'envoi en fonction de l'heure à laquelle débute l'autre rencontre.

5) Toute autre modification devra faire l'objet d'une demande effectuée selon les règlements Généraux de la Ligue du Centre Ouest.

ARBITRAGE :

Article 9. n

1) Les arbitres seront désignés par la Section Départementale de chaque District.

FORFAIT :

Article 10. n

1) Tout club déclarant forfait devra en aviser le District de la Haute-Vienne, par courrier, ou télécopie, ou courrier électronique avec entête obligatoire du club huit jours avant la date du match.

2) L'équipe déclarée forfait général en championnat Inter District, ou en championnat à 8 district (pour les équipes en entente dans la Coupe du Limousin) ne peut participer ou continuer à participer au Challenge.

FEUILLES DE MATCH :

Article 11. n

1) La feuille de match devra être adressée au District de la Haute-Vienne selon les règlements Généraux de la Ligue du Centre Ouest.

2) La saisie des résultats se fera dès la rencontre achevée, via Foot Club, par le club recevant, sous peine d'amende.

RECLAMATIONS - APPELS :

Article 12. n

1) Pour toutes les réserves, réclamations, appels, il sera fait application des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.



2) Les confirmations des réserves, les réclamations, les appels, selon les modalités des règlements Généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, seront à adresser et seront traitées par le District de la Haute-Vienne.

3) Tous les cas non prévus seront tranchés par la Commission Féminine du pôle.

Championnat Interdistrict à 11

MATCHS REMIS SUITE AUX INTEMPERIES :

MATCH N°51699.1 CHAMB/TRO/VIGE/UZER (1) / FCCO (1) DU 14/01/2018

La commission dit, match à jouer à une date ultérieure.

MATCH N°51701.1 PARSAC (1) / ASLFSL (1) DU 14/01/2018

La commission dit, match à jouer à une date ultérieure.

MATCH N°51703.1 ST VAURY (1) / GUERET (2) DU 14/01/2018

La commission dit, match à jouer, le 18/02/2018, même terrain, même horaire

MATCH N°51704.1 ST VICTURNIEN (1) / BRIVE ASPO (1) DU 14/01/2018

La commission dit, match à jouer, le 18/02/2018, même terrain, même horaire

MATCH N°51709.1 GUERET (2) / ST VICTURNIEN (1) DU 10/12/2017

Feuille de match hors délai, amende de 21€ au club de GUERET.

Championnat à 8

MATCHS REMIS SUITE AUX INTEMPERIES :

HONNEUR

MATCH N°52698.1 SAUVIAT (1) / ANF 87 (1) DU 14/01/2018

La commission dit, match à jouer à une date ultérieure, même terrain, même horaire.

EXCELLENCE n° POULE A

MATCH N°52725.1 LA GENEYTOUSE (1) / ESNM (1) DU 14/01/2018

La commission dit, match à jouer à une date ultérieure.

EXCELLENCE n° POULE B

MATCH N°52750.01 ENT RAZES-AMBAZAC (1) / ST HILAIRE LES PLACES (1) DU 07/01/2018

La commission dit, match à jouer à une date ultérieure.

MATCH N°52755.01 ST HILAIRE LES PLACES (1) / PEYRAT DE BELLAC (1) DU 14/01/2018

La commission dit, match à jouer le 18/02/2018, même terrain, même horaire.

**Challenge U13F PITCH n° 07 avril 2018**

- Engagement via FOOTCLUBS jusqu'au 7 mars 2018
- Équipes composées de U12F-U13F avec maximum 3U11F
- Engagement gratuit

La Commission prend connaissance du courriel de Mme Marina PENICHON souhaitant arrêter ses activités au sein de la Commission Féminine, et la remercie pour son travail et son dévouement durant cette année.

La secrétaire de séance :

Aude MUHLEBACH

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS JEUNES :

**REUNION du 16 janvier 2018
PV N.16**

PRESENTS: MM. VERGONZANNE n° CASSAT n° PIRRON n° SEJOTTE n° PLEINEVERT n° THARAUD

EXCUSES: M. BARRAT

FRAIS D'ARBITRAGE :

Rappel :

Les Clubs Haut-Viennois en déplacement sur les terrains en Creuse doivent s'acquitter de la somme de 19 € soit la moitié du montant des 38 € forfaitaires correspondant à nos tarifs. Aucun surplus ne doit être payé par leurs soins.

Tout supplément à cette somme réclamé par l'arbitre est pris en charge par le district de la Creuse. Les Clubs Creusoises en déplacement en Haute-Vienne devront s'acquitter de la somme de 19 €.

COUPE U 15

COUPE U 15:

Match B Ent Bessines ANF87 1 / Le Palais/Vienne 2 du 13 JANVIER 2018

Est fixé au **samedi 20 janvier 2018**

COUPE U15:

RILHAC RANCON 1 / FRATERNELLE MAGNAC LAVAL

La rencontre se déroulera sur le terrain RENE LEGRAND à RILHAC RANCON



MATCH 1/8ème DE FINALE COUPE U 15 Aixe / vainqueur match B:

L'équipe d'AIXE sur Vienne ayant un match à jouer en Championnat Ligue le 20 JANVIER 2018, la rencontre Aixe contre le vainqueur du match:

ENT BessinesANF1 /Le Palais 2 du 20 Janvier fixé au **mercredi 24 Janvier à 16h30**

La Commission a pris bonne note du courrier du Club de SAINT LEONARD concernant les Finales de Coupes.

Les clubs intéressés pour recevoir ces finales fixées au 2 juin 2018 peuvent faire acte de candidature auprès du District avant le **lundi 29 Janvier 2018**

Championnats U17 Deuxième Phase

PREMIERE JOURNEE DE LA DEUXIEME PHASE LE 27 JANVIER 2018

**Les Calendriers et Feuilles de Match de la Deuxième Phase
sont à retirer au District jusqu'au 24 Janvier 2018**

Modifications horaires :

Beaune les Mines U17 D1 :

Match N° 52915 du 27 / 01 /18 Beaune 1 /GJEFPN 1 match à 13h
Match N° 52928 du 03 / 03 /18 Beaune 1 /Couzeix Chapt1 match à 13h30
Match N° 52936 du 17 / 03 /18 Beaune 1/ Limoges Lafarge1 match à 13h30
Match N° 52946 du 28 / 04 /18 Beaune 1/ Le Palais 1 match à 13h30

Aixe sur Vienne U17 D2 Poule B

Match N° 52976 du 24 / 03 /18 ENT Aixe Landouge / Condat Isle Solignac/
MATCH à 13H30

Changement de terrain :

Match N° 52920 du 03/02/18 Feytiat 2 / Beaune les Mines 1 U17 D1
Se jouera sur le terrain Roger Coudert 2

Championnats U15 Deuxième Phase

PREMIERE JOURNEE DE LA DEUXIEME PHASE LE 27 JANVIER 2018

**Les Calendriers et Feuilles de Match de la Deuxième Phase
sont à retirer au District jusqu'au 24 Janvier 2018**

Rectificatif terrain :

U15 D1 Entente St Léonard de Noblat / St Just le Martel :

Les rencontres à domicile se joueront sur le stade de La Geneytouse.

U15 D2 Poule A: ENT AFP1 /LE PALAIS 3 :

Les rencontres à domicile se joueront sur le terrain de La Basse rue L. Armstrong à Limoges

U15 D2 Poule C: CREUSE POLE SUD 1:

Les rencontres à domicile se joueront sur le terrain d'AUBUSSON



CALENDRIER Deuxième Phase

U17 D1 1 Poule de 10 Matches **Aller** = 9 Journées
U17 D2 2 Poles de 6 Matches **Aller / Retour** = 10 Journées
U15 D1 et D2 2 Poles de 10 et 2 pouses de 9 matches **Aller** = 9 Journées
M R Journées rattrapage

Date	13/01 /18	20/01 /18	27/01 /18	03/02 /18	10/02 /18	17/02 /18	24/02 /18	03/03 /18	10/03 /18	17/03 /18	24/03 /18	31/03 /18
U19		A11	R1	R2	Coupe 1/8	MR	R3	R4	Coupe 1/4	R5	R6	MR
U17 D1	Coupe	Coupe	J1	J2	Coupe		MR	J3	J4	J5	J6	MR
U17 D2	Coupe	Coupe	A1	A2	Coupe	MR	MR	A3	A4	A5	R1	MR
U15 D1 D2	Coupe	Coupe	J1	J2	Coupe		MR	J3	J4	J5	J6	MR

Date	07/04 /18	14/04 /18	21/04 /18	28/04 /18	01/05 /18	05/05 /18	08/05 /18	10/05 /18	12/05 /18	19/05 /18	21/05 /18	26/05 /18	02/06 /18
U19	R7	MR	Coupe 1/2	R8	MR	R9	MR	MR	MR	R10	MR	R11	Coupe
U17 D1	Coupe	MR	MR	J7		MR	MR	MR	MR	J8	MR	J9	Coupe
U17 D2	Coupe	MR	R2	R3		MR	MR	MR	MR	R4	MR	R5	Coupe
U15 D1 D2	Coupe	MR	MR	J7		MR	MR	MR		J8		J9	Coupe

L'animateur de la Commission

Bernard VERGONZANNE

Le secrétaire de la Commission

Jean-Pierre PIRRON

COMMISSION FOOT ANIMATION

REUNION DU 17 JANVIER 2018

PV N° 15

PRESENTS : Mme DELEBECQUE - MM. - COUDERT- FILLEUL ñ LAYLAVOIX.

EXCUSES : MM. CHARBONNIER - DESPLAT – DUPUY

RAPPEL

Toutes les feuilles de match (U13) et compte-rendu des plateaux U10/U11, U8/U9 et U6/U7 doivent être retournés au District, dans les 24 heures ouvrables qui suivent la rencontre au District de la Haute-Vienne,



Catégorie U12-U13

Enfants nés en 2005-2006

INTEMPERIES

La commission rappelle qu'un match U13 ne peut être reporté pour des raisons d'intempéries que suite à un arrêté municipal.

Suite aux nombreuses intempéries de ces dernières semaines, la commission a procédé à des modifications sur le calendrier général. Celui-ci est à consulter sur le site Internet du District de la Haute-Vienne.

MATCH N° 52536.1 A.S AMBAZAC (1) ñ S.A LE PALAIS (3) U13 DÉPARTEMENTAL 3 POULE B DU 18/11/2017

Vu la feuille de match,

La commission :

- Constate le forfait de S.A LE PALAIS (3)
- Enregistre le résultat suivant :

A.S AMBAZAC (1) : 3 (3 POINTS) ñ S.A LE PALAIS (3) : 0 (-1 POINT)

- Débite le club de S.A LE PALAIS de 20€ pour son 1^{er} forfait.

MATCH N. 20022234 FEUILLARDIERS – ST JUNIEN (2) U13 DEPARTEMENTAL 2 POULE C DU 13/01/2018

Vu la feuille de match,

La commission :

- Constate le forfait de l'A.S ST JUNIEN (2)
- Enregistre le résultat suivant

U.S FEUILLARDIERS (1) : 3 (3 POINTS) ñ A.S ST JUNIEN (2) : 0 (-1 POINT)

- Débite le club de l'A.S ST JUNIEN de 20€ pour son 1^{er} forfait.

MATCH N° 52542 E. ST JUST/AUREIL(1) ñ S.A LE PALAIS (3) U13 DÉPARTEMENTAL 3 POULE B

Après accord des 2 clubs,

la commission :

- Neutralise la rencontre
- Enregistre le résultat suivant :

E. ST JUST/AUREIL (1): 0 (0 POINT) ñ S.A LE PALAIS (3) : 0 (0 POINT)

CHALLENGE M. CAILLETON

Suite au report des rencontres du week-end du 20 janvier, la commission communiquera la date du report de ce Tour de coupe ultérieurement.

CHALLENGE P. BOUCHER

Suite au report des rencontres du week-end du 20 janvier, la commission communiquera la date du report de ce Tour de coupe ultérieurement.



Catégorie U10-U11

Enfants nés en 2007-2008

La commission informe tous les clubs que la journée du 16 Décembre 2017 ne sera pas reportée à une date ultérieure.

JOURNÉE FUTSAL DU 13/01/2018

La commission tient à remercier les clubs supports pour leur investissement lors de cette journée.

La commission souligne toutefois, un problème de communication entre le DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE et Le Service des Sports de la Ville de Limoges suite à l'ouverture tardive du Site de BEAUBREUIL HAUT. La commission en assume l'entière responsabilité. Merci au club de l'E.S BEAUBREUIL pour avoir géré au mieux la situation.

Cette journée s'est déroulée sur 8 sites, dispersés sur l'ensemble du département.

75 équipes ont participé à cette journée.

6 ballons ont été remis aux 3 nouveaux clubs supports.

Catégorie U8-U9

Enfants nés en 2009-2010

RAPPEL

Les feuilles de licences sont OBLIGATOIRES et doivent être joint au compte-rendu de plateau.

A NOTER SUR VOS AGENDAS

La réunion pour l'organisation de la 2^{ème} Phase se déroulera le **Lundi 22 janvier 2018** à 18h30 au DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE.

Catégorie U6-U7

Enfants nés en 2011-2012

Les feuilles de licences sont OBLIGATOIRES et doivent être joint au compte-rendu de plateau.

A NOTER SUR VOS AGENDAS

La réunion pour l'organisation de la 2^{ème} Phase se déroulera le **Jeudi 25 janvier 2018** à 18h30 au DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE.

FINALES 2018 FOOT ANIMATION

- Finale départementale U13 (challenge Pitch): samedi 7 Avril 2018.
- Finale départementale U11 (Challenge LACORE) : samedi 26 Mai 2018
- Finales challenges U13 (Ch. CAILLETON et P. BOUCHER) et U11 (Ch. VILLEDIEU) : samedi 2 Juin 2018.

Les clubs intéressés pour l'organisation de ces finales sont priés de faire acte de candidature en envoyant un mail au district avant le 31 janvier 2018 : 2 terrains de foot à 11 (ou 4 terrains de foot à 8) sont nécessaires pour chacune des finales.

COURRIER DE S.C VERNEUIL

Suite au courrier du club de S.C VERNEUIL en date du 10/01/2018, la commission prend en compte la candidature du club pour l'organisation de la finale du CHALLENGE A. LACORE du samedi 26 Mai 2018.



PLAISIR



RESPECT



ENGAGEMENT



TOLÉRANCE



SOLIDARITÉ

L'Animateur,
Lionel FILLEUL

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ETHIQUE

REUNION DU 19/12/2017

PV N°2

PRESENTS : MM. VERGONZANNE - GAUTHIER ñ MASSY - SEJOTTE ñ CHIROL - MAGUER

EXCUSE : M. MARSAC

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 14/11/2017.
RAS : compte-rendu adopté.
- 2) Examen des fiches d'observation de 3 rencontres de Novembre et Décembre.
- 3) Evocation de l'opération « action citoyenne » : Préparation d'un programme de rencontres concernées en mars et juin 2018.

La prochaine réunion aura lieu à une date à préciser début Janvier.

Le Secrétaire,
J.M. MASSY



PARTENAIRES DU DISTRICT

